
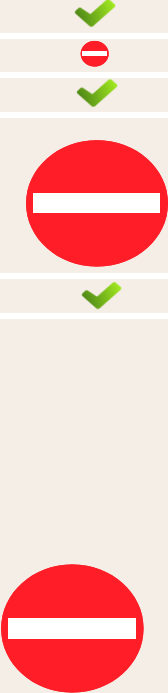
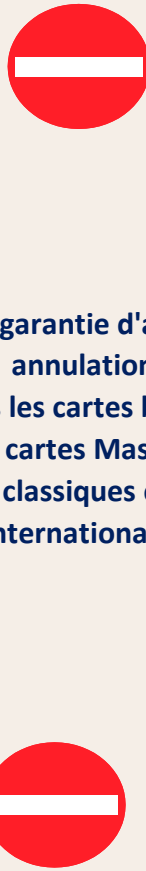









PRINCIPALES GARANTIES	TRANQUILOC CHAPKA ASSURANCES	VISA PREMIER GOLD MASTERCARD	VISA MASTERCARD INTL
ASSURANCE ANNULATION			
<p>Décès, accident, maladie</p> <p>Décès d'un oncle, une tante, neveu ou nièce</p> <p>Dommages aux locaux professionnels ou privés</p> <p>Vol dans vos locaux professionnels ou privés</p> <p>Complication de grossesse ou grossesse non connue au moment de l'inscription et contre indiquant le voyage</p> <p>Convocation devant un tribunal / rattrapage examen</p> <p>Obtention d'un emploi ou d'un stage ANPE</p> <p>Licenciement économique ou mutation professionnelle</p> <p>Suppression des congés payés / Mutation professionnelle</p> <p>Annulation de la personne qui vous accompagne</p> <p>Maladie psychique, mentale</p> <p>Convocation en vue de l'adoption d'un enfant ou de l'obtention d'un titre de séjour pour une greffe</p> <p>Divorce</p> <p>Contre indication ou des suites de vaccinations obligatoires pour le voyage</p> <p>Refus de visa</p> <p>Dommages graves véhicule 48h00 avant le départ</p> <p>Vol de papier d'identité 48H avant le départ</p> <p>Empêchement de se rendre sur le lieu de séjour le jour du début de séjour ou dans les 48H qui suivent suite à :</p> <p>*Grève</p> <p>*Barrages</p> <p>*Evénement naturelle empêchant la circulation</p> <p>*Catastrophe naturelles</p> <p>*Interdiction du site (dans un rayon de 5km)</p> <p>*Annulation de cure</p> <p>Défaut / excès d'enneigement ou vent violent entrainant la fermeture d'au moins 2/3 du domaine skiable,</p>			<p>Aucune garantie d'assurance annulation dans les cartes bleues et les cartes Mastercard classiques et Internationales</p> 
EXEMPLES			
 <p>Igor d'Hossegor</p> <p>"Mon collègue est tombé malade et mon patron a modifié les dates de mes congés pour faire face à cette situation, j'ai donc annulé mon voyage au ski à plus de 30 jours avant le départ"</p>	 Chapka Assurances m'a remboursé à 100%	<p>"ma banque me dit que ce n'est pas un motif justifié pour annuler mon séjour"</p> 	
 <p>Marion de Dijon</p> <p>"Il n'a presque pas neigé cet hiver et la station ou je devais me rendre n'a qu'une piste d'ouverte sur 10. Les vacances à la neige sans neige ça ne m'intéresse pas : je donc annulé ma location de séjour au ski"</p>	 Chapka Assurances m'a remboursé à 100%	<p>"ma banque me dit qu'elle n'est pas responsable de la météo, donc tant pis pour moi.. !!"</p> 	
ASSURANCE INTERRUPTION DE SEJOUR			
<p>Rapatriement médicale de l'un des assurés</p> <p>Retour anticipé</p> <p>*Hospitalisation de plus de 48 heures consécutives ou de décès, d'un membre de la Famille de l'Assuré</p> <p>*Dommages matériels importants, survenant au Domicile ou aux locaux professionnels</p> <p>*Obtention d'un emploi salarié alors que l'assuré était inscrit à l'ANPE</p> <p>*Licenciement économique de l'Assuré ou de son Conjoint,</p> <p>La fermeture de plus des 2/3 du domaine skiable durant plus de 72 heures consécutives, pour cause de vent violent, défaut ou excès d'enneigement.</p>		<p>Seulement en cas de décès</p> 